



TARIFS 2023 / 2024

| | | |
|-------------------------------|--|----------------|
| FRAIS 1ERE INSCRIPTION | Ces frais sont à régler au moment de la constitution du dossier et seront encaissés à réception du dossier d'inscription. | 30,00 € |
| COTISATION ANNUELLE | Ce coût correspond à l'ensemble des cotisations qui nous sont demandées par l'enseignement catholique chaque année : AGIEC Association Gestion Interdiocésaine de l'Enseignement Catholique UDOGEC Union Départementale des Organismes de l'Enseignement Catholique UROGEC Union Régionale des Organismes de l'Enseignement Catholique TUTELLE Réseau Educatif St Joseph de Cluny Cette cotisation sera encaissée la semaine avant la rentrée scolaire. | 62,00 € |

| MATERNELLES | CONTRIBUTIONS SCOLAIRES MENSUELLES (septembre à juin) | ELEMENTAIRES |
|--------------------|--|---------------------|
| 50,60 € | 1ER ENFANT | 48,40 € |
| 48,07 € | 2EME ENFANT | 45,98 € |
| 40,48 € | A PARTIR DU 3EME ENFANT | 38,72 € |

RAPPEL : Tout mois commencé est dû.

| | | |
|---------------------------------|-------------|---------|
| COTISATION APEL ANNUELLE | par famille | 20,00 € |
|---------------------------------|-------------|---------|



TARIFS 2023 / 2024

PERI SCOLAIRE

| RESTAURATION SCOLAIRE | | |
|-------------------------------|--|--------|
| FORFAIT 4 REPAS / SEMAINE | 4 repas par semaine facturation à l'année sur la base de 35 semaines | 6,00 € |
| REPAS OCCASIONNELS | 1, 2 ou 3 repas par semaine repas occasionnel facturé en fonction du nombre de repas consommés | 6,50 € |
| REGIME ALIMENTAIRE SPECIFIQUE | avec projet d'accueil (PAI) signé par le médecin scolaire | 2,80 |

| GARDERIE DU MATIN | | |
|---------------------------|---|---------------|
| HORAIRES : de 7h30 à 8h30 | Accueil au 7 Rue St Odile : de 7h30 à 8h15 | |
| FORFAIT | facturé mensuellement à terme échu, suivant le nombre de jour effectifs d'école | 1,90 € / jour |
| OCCASIONNEL | facturé à la présence | 2,50 € / jour |

| GARDERIE DU SOIR + GOÛTER | | |
|---------------------------|---|---------------|
| HORAIRES de 16h30 à 18h00 | ouvertures du portail : de 17h30 à 17h40 et à 18h00 fermeture du portail à 18h15 | |
| FORFAIT | facturé à la présence | 2,20 € / jour |
| OCCASIONNEL | facturé à la présence | 2,80 € / jour |

| ETUDE + GARDERIE VENDREDI SOIR + GOÛTER | | |
|--|--|---------------|
| HORAIRES Goûter de 16h30 à 17h00 Aide aux devoirs de 17h00 à 18h00 | Les CP et CE1 pourront rejoindre la garderie après 17h30 s'ils ont terminé leurs devoirs ou être récupérés par les parents à 17h30. Les CE2, CM1 et CM2 peuvent également être récupérés à 17h30 ou restent à l'étude jusqu'à 18h00. Pas d'étude la dernière semaine de l'année scolaire. Hormis ces jour-là, tous les élèves inscrits à l'étude doivent y aller toute l'année les jours où ils sont inscrits, | |
| FORFAIT | facturé mensuellement à terme échu, suivant le nombre de jour effectifs d'école. | 2,50 € / jour |
| OCCASIONNEL | facturé à la présence | 3,90 € / jour |

| BUS | | |
|---|-----------------------|---------------|
| SURVEILLANCE + GOÛTER + ACCOMPAGNEMENT BUS | facturé à la présence | 2,00 € / jour |

Ces tarifs sont calculés au plus juste et visent à donner suffisamment de moyens à notre école afin de vous proposer les prestations les plus satisfaisantes possibles. Les familles peuvent participer plus largement au développement de l'école et choisir une contribution volontaire.

Tout changement de mode de règlement (par prélèvement ou changement de compte bancaire) devra être signalé avant le 15 de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.

Les prélèvements concernant le règlement de la contribution scolaire, la restauration scolaire et le forfait étude ou garderie, seront effectués entre le 10 et le 15 de chaque mois, de septembre à juillet. Les différents frais supplémentaires, (Animations, sorties pédagogiques...), seront ajoutés au cours de l'année à vos prélèvements.

Lors de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés à la famille sur les relevés de contributions. Afin d'éviter ces frais supplémentaires, n'hésitez à venir nous avertir au préalable.

Nous rappelons que les règlements en espèces ne sont acceptés que le vendredi matin.

La directrice ou la secrétaire de l'Ecole du Sacré Cœur sont à votre écoute en cas de difficultés passagères ou sérieuses. N'hésitez pas à les contacter.

Nous tenons à vous remercier pour votre compréhension et nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

| | | | |
|--|---------------------------------------|--|---|
| La représentante de la Tutelle, Mme Rossignol | La Présidente de l'OGEC, Mme Léoty | La chef d'établissement, Mme Matrat | La présidente de l'APEL, Mme Collaudin |
| | | | |